

## FAQ - Reconnaissance

### **Qu'est-ce qui peut être reconnu ? Seulement les examens réussis ?**

Non, peuvent également être reconnus: des séminaires ou même des semestres. Par contre, les examens passés mais non réussis ne donnent pas lieu à reconnaissance.

### **Les notes sont-elles reprises lors de la reconnaissance ?**

Non, les notes ne sont pas reprises. Lorsque la reconnaissance d'un cours est accordée par la commission des équivalences, seule figure dans votre bulletin la remarque « acquis ». BENEFRI est la seule exception à cette règle : les notes sont reprises dans le cadre de ce programme.

### **Quelle est la procédure à suivre ?**

Constituez un dossier dans lequel figurent une description des cours que vous avez suivis, un bulletin de notes ou une attestation, indications claires sur la nature de la reconnaissance requise et faites-le parvenir au décanat, à l'attention de la commission des équivalences. La commission vous notifiera directement sa décision. Consultez le site Internet pour de plus amples renseignements.